

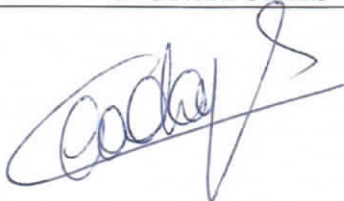


**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIÈRE DES VILLES
D'AUBERVILLIERS – LA COURNEUVE – DRANCY – BOBIGNY**

PROCES-VERBAL DE PRESENCE DES ELUS

Séance du Comité du 25 NOVEMBRE 2025


Ouverture de la séance à 9 heures 00

Clôture de la séance à 11 heures

NOM – PRENOM QUALITE - VILLE	PRESENTS – MANDATS EXCUSES SIGNATURES
Mme CADAYS-DELHÔME Corinne Déléguée Titulaire Ville de La Courneuve Présidente	
M. DACHVILLE Auguste Romain Délégué Titulaire Ville de Drancy Vice-Président	
M. HIRSCH Jean-François Délégué Titulaire Ville de Bobigny	
M. BIDAL Damien Déléguée Ville d'Aubervilliers	Excusé

Cimetière Intercommunal – 92 avenue Waldeck Rochet – 93120 La Courneuve
Téléphone : 01 48 36 11 29

Accusé de réception en préfecture
093-219300274-20251125-CIM2025-18-AU
Date de réception préfecture : 26/11/2025

 **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIÈRE DES VILLES
D'AUBERVILLIERS – LA COURNEUVE – DRANCY – BOBIGNY**

Le 14 novembre 2025

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du Comité se tiendra le :

Mardi 25 novembre 2025 à 9 h 00
AU CIMETIÈRE INTERCOMMUNAL
92 avenue Waldeck Rochet
93120 LA COURNEUVE

Vous trouverez, ci-joint, l'ordre du jour de la séance, ainsi que les documents se rapportant aux diverses questions.

En vous rappelant l'importance de votre présence aux réunions du Comité, le quorum étant indispensable pour délibérer et prendre les décisions nécessaires, et comptant sur votre participation,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


La Présidente,
Signé

Corinne CADAYS-DE LHÔME



Cimetière Intercommunal – 92 avenue Waldeck Rochet – 93120 La Courneuve
Téléphone : 01 48 36 11 29

Accusé de réception en préfecture
093-219300274-20251125-CIM2025-14-AU
Date de réception préfecture : 25/11/2025

 **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIÈRE DES VILLES
D'AUBERVILLIERS – LA COURNEUVE – DRANCY – BOBIGNY**

CONVOCAION DU COMITE

**EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES, LA PRESIDENTE CONVOQUE LES MEMBRES DU COMITE
A SE REUNIR LE MARDI 25 NOVEMBRE 2025 A 9 H 00
AU CIMETIERE INTERCOMMUNAL SIS 92 AV. W. ROCHET A LA COURNEUVE**

ORDRE DU JOUR

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS A LA PRESIDENTE DU SYNDICAT

↳ **Décision n° 01 du 05 octobre 2025** : Adoption du contrat de mise à disposition de deux boutiques du cimetière intercommunal (anciennes boutiques 7 et 8) au profit de la Maison SMEETS ARDANGE pour la période de la Toussaint 2025 (soit du 10/10/2025 au 15/11/2025)



- 1/ Fixation des tarifs de concessions et du montant des baux et loyers pour l'année 2026
- 2/ Autorisation spéciale investissement
- 3/ Rétrocession concession

Divers :

Remise aux membres du comité du règlement intérieur du cimetière

La Courneuve, le 14 Novembre 2025

La Présidente,

Signé :

Corinne CADAYS-DÉLHÔME



Accusé de réception en préfecture
093-219300274-20251125-CIM2025-14-AU
Date de réception préfecture : 25/11/2025